

ASPECTS À COMMENTER FEE

POINT DE DÉPART

1. Comment peut-on répondre de façon constructive et réaliste aux attentes ?

Pour pouvoir donner une réponse adéquate à toute question, il faut partir d'une analyse détaillée de l'environnement et du moment où elle est posée, ainsi que des différentes réalités et sensibilités qui se trouvent derrière ceux qui y répondent.

Donner une réponse globale aux attentes (qui se nourrissent de perceptions et de nuances et non de la réalité objective), dans un environnement où la réalité des professionnels de l'audit peut être très différente, implique sans doute de tomber dans une simplification si grande qu'elle ne contente personne.

À cet égard, nous considérons qu'il est nécessaire de :

- segmenter de façon appropriée les professionnels de l'audit pour formuler, à partir de là, des réponses adéquates. Historiquement la segmentation reposait sur le chiffre d'affaires qui a, évidemment, une grande importance, mais il y a ou il pourrait y avoir d'autres paramètres tout aussi importants qui n'ont pas été pris en compte jusqu'à présent ;
- faire une analyse SWOT de chaque segment ;
- comprendre les besoins de chaque segment/collectif ;
- un grand nombre de choses qui se font sont correctes, mais se « vendent » ou sont communiquées de façon inappropriée. Faire des efforts pour rendre plus accessible et plus compréhensible le travail des différentes autorités nationales de régulation. Comme cela arrive souvent avec les institutions politiques européennes, le citoyen les perçoit comme lointaines (même si elles ont une incidence très directe sur sa réalité) et, par conséquent, ne les considère pas comme siennes. À cet égard, il faudrait faire des efforts pour rapprocher la FEE des professionnels de l'audit pour qu'à partir de là, les professionnels puissent lui faire confiance ;
- approfondir dans l'intégration et l'harmonisation des autorités de régulation ;
- concentrer nos efforts pour faire connaître la profession et lui redonner de la vigueur, puisqu'elle est souvent remise en question en raison des scandales de corruption et des mauvaises pratiques. Élaboration d'une campagne de marketing pour faire connaître la profession.

2. Comment la profession doit-elle s'engager auprès des groupes d'intérêt ?

Nous pensons que la seule manière de le faire est de prêter un service qui, en plus d'être un service, doit être perçu comme utile par les groupes d'intérêt. Et pour que cette « utilité » soit efficace, elle devrait pouvoir être mesurable en termes d'avantages sociaux et économiques.

Traditionnellement, les stakeholders sont définis comme les groupes ayant un intérêt ou un effet dans les activités d'une organisation. Dans le cas qui nous occupe, la notion d'organisation et de profession reste diffuse, puisqu'il existe dans la profession différentes sensibilités. La première prémisse sera donc de définir correctement les groupes d'intérêt pour ensuite, moyennant une communication efficace avec ceux-ci, répondre à leurs attentes.

Les groupes d'intérêt ont déjà fixé les KPI importants pour leur affaire, tout aspect qui ne serait pas aligné sur ceux-ci aura beaucoup de difficultés à être perçu comme « utile » et pas uniquement comme une charge bureaucratique. Ce n'est qu'ainsi que le professionnel pourra prêter ses services en percevant une rémunération correcte.

QUESTIONS CONNEXES LIÉES AU FAIT QUE LES PROFESSIONNELS COMPTABLES SE FOCALISENT SUR LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

3. Quel est l'impact des « standards » ; ajoutent-ils de la valeur ou limitent-ils l'innovation ? Les « standards » ne sont-ils plus que des règles à suivre ?

Comme il ne peut en être autrement, si on mise résolument sur la qualité et le professionnalisme de la profession, nous pensons que les efforts devraient être focalisés sur la formation continue et, pas autant, sur le respect des « standards » qui représentent, dans de nombreux cas, une charge bureaucratique importante.

Le jugement professionnel devrait être l'axe autour duquel pivote le travail, au-delà des supports sur lesquels il est documenté.

Si les objectifs à atteindre sont clairement définis, comme dans le cas d'un audit, nous pensons que l'émission continue de « standards » n'apporte pas de valeur supplémentaire. À cet égard, il conviendrait d'éviter que les standards ne prennent le pas sur le fond, autrement dit que la forme l'emporte sur le fond. Probablement l'élaboration de cas pratiques concrets ou de guides (pas directement applicables à d'autres cas) constituerait un outil d'une grande valeur.

4. Les « standards » permettent-ils à la profession de s'améliorer ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Même si dans un milieu comme celui de l'audit, un encadrement minimum est nécessaire, l'émission massive de « standards » bureaucratise souvent l'audit et oblige les professionnels à consacrer une partie considérable de leur temps à remplir des questionnaires qui apportent peu de valeur au travail réalisé. En outre, la profession perçoit souvent ces « standards » comme étant à respecter obligatoirement sans se poser la question de savoir s'ils sont vraiment adaptés à la réalité d'une mission concrète.

5. Comment peut-on développer et démontrer l'application des notions d'intégrité et d'objectivité au lieu de se focaliser uniquement sur la notion d'indépendance ?

Les notions d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance sont, à notre avis, fortement liées, il ne convient donc pas de cibler davantage les mesures de sauvegarde sur une notion plutôt que sur une autre, puisque nous pensons que l'intégrité et l'objectivité se trouvent grandement renforcées si l'objectif de parvenir à un haut niveau d'indépendance est atteint. Il peut être dangereux de renforcer l'objectivité et l'intégrité et non l'indépendance.

Les notions d'intégrité et d'objectivité devraient être renforcées à partir de la formation des professionnels de l'audit en particulier, et de celle des clients de l'audit et de la société en général.

6. À quel point pensez-vous que l'innovation en technologie de l'information vous affectera dans les années à venir ? Dans votre cas, quels seront les types de services impactés par cette innovation ?

L'innovation en TI aura un impact sur tous les services. L'étude d'impact devra être réalisée depuis la double perspective de l'informatique pour l'exercice de la profession d'auditeur en elle-même (vue de l'intérieur) et pour l'adaptation et la compréhension de l'entreprise auditée (vue de l'extérieur). Dans les deux cas, il est prévisible que des innovations importantes se produiront ; même si leur origine est externe, elles impliqueront le besoin d'adapter les TI internes. Et ces innovations en TI supposent des efforts importants en termes de formation.

De même les autorités de régulation et de supervision de l'activité professionnelle devront s'adapter aux changements.

7. Quelle est votre vision de la formation des auditeurs et des professionnels de la comptabilité ? Atteint-elle son objectif ? Comment pouvons-nous garantir qu'elle le fera à l'avenir ? Comment pouvons-nous développer la formation pour améliorer la qualité des services ?

La formation continue est la base permettant de garantir la prestation de services d'audit corrects et consistants à court, moyen et long terme.

Proposer une formation adéquate (et non pas simplement une autre exigence bureaucratique) tout en garantissant son efficacité pose un défi majeur à la profession. C'est pourquoi ce problème n'est pas entièrement résolu, car y apporter une solution est très difficile.

8. Comment peut-on assurer la création d'un nouveau type d'auditeur pouvant s'adapter et répondre aux défis commerciaux actuels et futurs ?

Encore une fois, grâce à une formation appropriée et utile au professionnel qui allie la théorie à la pratique. En outre, surtout dans des structures très petites, il faudrait envisager la collaboration avec d'autres structures similaires pour pouvoir élargir la vision et avoir accès à des manières différentes de faire « la même chose ».

Nous pensons également qu'il conviendrait d'analyser les conditions d'accès à la profession dans les différents pays, en assurant leur conformité aux exigences de la profession tout en envisageant la nécessité de les harmoniser entre les différents pays de l'UE.

QUESTIONS QUI SE FOCALISENT SUR LA COMMUNICATION DE L'AUDITEUR
--

9. Considérez-vous qu'il soit utile d'explorer plus profondément les changements proposés dans la manière de rédiger le rapport ?

Nous pensons que les travaux visant à améliorer le contenu du rapport d'audit pour le rendre plus utile à ses destinataires ont une grande valeur.

Néanmoins, certaines des propositions visant à étendre le contenu du rapport en y incluant des rubriques spécifiques sur certains aspects, bien que très compréhensibles et légitimes, ont été élaborées en ignorant la véritable portée de l'audit et du travail qu'il représente. En principe, si la société en général (ce qui n'arrive pas souvent actuellement) connaissait le travail de l'auditeur concernant, par exemple, la gestion continue, on ne mettrait probablement pas autant l'accent sur la nécessité d'inclure un paragraphe spécifique dans le rapport d'audit.

Toutefois, la situation de départ étant ce qu'elle est, il ne nous reste plus qu'à signaler que, même si nous appuyons les propositions d'amélioration de ce rapport, celui-ci ne devrait pas devenir un point de détail de la tâche et des conclusions du travail de l'auditeur. C'est pourquoi il faudrait réaliser un travail parallèle de sensibilisation de la société pour expliquer la tâche de l'auditeur.

10. Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels l'intervention de l'auditeur peut ajouter de la valeur ?

Il y en a encore beaucoup, mais comme point préalable, pour cette analyse, il faudra établir clairement quel est le cadre dans lequel ces autres interventions seraient possibles sans compromettre son indépendance.

11. Les investisseurs veulent-ils un niveau de sécurité différent de celui requis par les banques, les actionnaires ou la direction ?

Nous pensons que tous devraient (et probablement veulent) avoir le même niveau de sécurité, autre chose sont les motifs et les fins pour lesquels ils le veulent. De plus, différents niveaux de sécurité pourraient créer une confusion chez les destinataires des rapports.

À notre avis, le niveau de sécurité ne devrait pas être associé à des objectifs de groupes concrets mais devrait plutôt être une notion unique sur laquelle ensuite chaque groupe travaillerait en fonction de ses intérêts.

Mais, selon nous, définir des niveaux « adaptés » de sécurité ne résulte pas une option réaliste et correcte.

12. Les destinataires des rapports devraient-ils être plus clairement définis ?

Nous considérons que non. Nous pensons que la définition générale d'utilisateur figurant dans le glossaire des ISA est suffisante.

QUESTIONS RELATIVES AUX ALTERNATIVES D'AMÉLIORATION DES BESOINS DES GROUPES D'INTÉRÊT.

13. Selon vous, dans quels domaines les services devraient-ils être développés ?

Étant donné son expérience, l'auditeur pourrait participer à d'autres services de haute valeur ajoutée, à condition, comme nous l'avons indiqué dans la question 10 précédente, que son indépendance ne soit pas compromise.

La plupart des domaines dans lesquels la participation de l'auditeur pourrait ajouter de la valeur sont ceux relatifs à la sécurité ; à cet égard, nous considérons que la méthodologie et les connaissances de l'auditeur seraient très utiles pour assurer une plus grande sécurité dans les domaines où les niveaux d'incertitude sont plus élevés.

Outre ceux figurant dans le document FEE, nous considérons que les auditeurs peuvent proposer d'autres services tels que :

- révision du système de contrôle interne ;
- révision des systèmes pour éviter la fraude et la corruption ;
- contrôle des subventions et de l'accès aux aides publiques ;
- vérification des IR (Reporting intégré) ;
- vérification des rapports RSE.

14. Comment la FEE peut-elle être utile dans ce domaine ?

Dans les pays, comme c'est le cas de l'Espagne, où tous les travaux différents de l'audit et englobés dans le domaine « Assurance » ne sont pas assignés à des auditeurs, la FEE devrait intervenir pour que les utilisateurs comprennent que des connaissances et une expérience en audit sont nécessaires pour la prestation de ces services. Établir ou proposer des services différents n'aura de sens que si nous y parvenons.

15. Est-il nécessaire de proposer des alternatives à l'audit statutaire pour les PME ?

Bien que nous soyons entièrement d'accord sur le fait de simplifier les démarches pour les entreprises et, en particulier, les PME, l'audit ne devrait pas être inclus dans ce processus, car nous considérons que l'audit des états financiers est ou devrait être dans tous les cas la meilleure forme d'assurer aux utilisateurs la fiabilité des états financiers et n'être en aucun cas vu comme une charge administrative. Par ailleurs, nous croyons qu'à l'heure de définir les limites de l'audit, chaque pays de l'UE devrait tenir compte des caractéristiques de son tissu entrepreneurial, car le fait de les unifier peut représenter pour certains pays, comme ce serait le cas de l'Espagne, l'augmentation du pourcentage d'entreprises présentant des informations non vérifiées.

C'est pourquoi nous considérons qu'il ne faut pas chercher des services qui remplaceraient l'audit pour les PME, mais plutôt adapter ces services, dans la ligne des questions suivantes, aux besoins des entreprises en général.

Une autre question serait que, profitant de leurs connaissances et de leur expérience, les auditeurs puissent proposer certains services comme ceux qui sont détaillés dans le document lui-même.

16. Comment l'offre de services devrait-elle être adaptée pour répondre aux besoins des PME présentes et futures ?

Comme nous l'avons indiqué dans la question précédente, nous considérons que l'audit des états financiers devrait être vu, et c'est ainsi que nous devrions être capables de le communiquer, comme une garantie de sécurité pour les utilisateurs des états financiers des entreprises, quelle que soit leur taille. Par conséquent, nous entendons que tout autre service proposé ne devrait pas être vu comme une alternative, mais plutôt comme un service offrant un niveau de sécurité plus faible.

17. La profession est-elle trop focalisée sur les informations financières ?

Nous pensons qu'elle est trop centrée sur les informations financières historiques qui ne servent, dans certains milieux, qu'à respecter la loi et non à fournir des informations aux utilisateurs.

18. Y a-t-il une demande pour l'assurance « on narrative reporting in annual reports » ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Nous pensons que oui, même si, en tout cas, nous croyons que le format actuel de l'audit ne satisfait pas correctement la demande des groupes d'intérêt et doit donc évoluer vers un autre type de rapports qui nécessitera sûrement un autre type d'expertise.

19. Le secteur de l'assurance demandera-t-il des rapports RSE, ESG et IR au fur et à mesure que ces types de rapports deviendront plus fréquents ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Nous considérons que ces types de services auront une demande plus importante et même, dans le cas de l'IR, il peut arriver à remplacer l'audit des comptes pour mieux répondre aux besoins des groupes d'intérêt.

Néanmoins, il sera important d'évaluer si nous comptons sur les compétences professionnelles nécessaires pour accomplir les missions qui nous sont confiées, puisque l'auditeur devra disposer d'une équipe de révision multidisciplinaire ayant de l'expérience dans les matières qu'elle devra vérifier. Il faut tenir compte du fait que les connaissances nécessaires pour vérifier ce type de rapports dépassent le cadre financier. La définition de programmes de formation dans ces aspects sera fondamentale pour l'avenir de la profession.

20. Comment la profession peut-elle aider les organismes du secteur public à obtenir des rapports financiers de grande qualité ?

Dans le cas de l'Espagne, au moins, par le biais de :

- la collaboration entre secteur public et secteur privé pour la réalisation d'audits d'organismes du secteur public qui permettrait d'effectuer la reddition de comptes de ces organismes au moment opportun ;
- la collaboration avec les organismes publics chargés de la réglementation comptable ou de l'audit pour obtenir un cadre normatif adéquat (par exemple des normes techniques d'audit du secteur public alignées sur les ISA).

21. Quels autres aspects devraient être envisagés dans ce débat ?

- Nous pensons que les trois grandes rubriques sur lesquelles est centrée la discussion sont suffisantes.
- Nous considérons que les questions comprises dans chacune des rubriques rendent possible un large débat sur la situation actuelle du secteur, ainsi que pour évaluer vers où nous devons cibler nos efforts pour répondre aux besoins des groupes d'intérêt.